



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques et
de l'Appui Territorial**

Affaire suivie par Mme Caroline PIOLÉ
Directrice
tel : 03 21 21 23 32
mail : caroline.piole@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le

30 JAN. 2025

Compte-rendu de la Commission consultative départementale des gens du voyage

Réunion du Mercredi 8 janvier 2025 en Préfecture du Pas-de-Calais

Étaient présents :

Jacques BILLANT, Préfet du Pas-de-calais
Jean-Louis COTTIGNY, Conseiller départemental
François FLAHAUT, Secrétaire Général Adjoint
Michel DAGBERT, conseiller départemental
Ludovic IDZIAK, conseiller départemental
Emmanuelle LAPOUILLE- FLAJOLET, conseillère départementale,
François LEMAIRE, conseiller départemental
Jean-Luc Tillard, représentant de l'AMF 62
Nicole CHEVALIER, présidente de la CCRA
Marcello DELLA FRANCA, vice-président de la CAHC
Alain DUCROCQ, vice président de la CABBALR
Franck TINDILLER, vice président de la CA2BM, Maire d'Étaples
Philippe DELAFOSSE, administrateur CAF du Pas-de-calais
Marc DEMANZE, Fondation Abbé Pierre
Stéphane COMBLE, DGS de la CCOM
Christophe DARCHEVILLE, DGS de la CCPO
Gaëlle MAZURE, cheffe du pôle développement social à la CAPSO
Jérémy SULKOWSKI, DGA de la CUA
Vincent CAILLERET, CUA
Grégory Pierret, DGA adjoint de la CAGCTM
Olivier PECQUEUR, directeur Habitat à la CABBALR
Virginie FAUVERGUE, chargée de mission accueil des gens du voyage à la CABBALR
Julien NICAUD, CAHC
David PETIT, DGA de la CALL
Laetitia LUDWIKONSKI, cheffe de service ressources internes à la CALL
Jessica DARDENNES, chargée de mission urbanisme à la CCRA
Franck HARRANG, responsable GDV à la CA2BM
Franck CHELBI, délégué Véolia pour la CAPSO
Bruno QUETINCK, délégué Véolia pour la CAPSO
Amélie DELAVAL, Service Logement, Conseil départemental du Pas-de-calais
Paméla PRUVOST, Union régionale de l'habitat



Florence FERRANDI, Sauvegarde du Nord
Adrien LOCQUET, Sauvegarde du Nord
Laurent CARTON, inspecteur en charge de l'IEF, DSDEN du Pas-de-calais
Fabrice RINGEVAL, directeur adjoint, DDETS du Pas-de-calais
Sophie GINIAUX, responsable Pôle Insertion et accès autonomie, DDETS du Pas-de-calais
Antoine VAN MACKELBERG, responsable FSC, DDETS du Pas-de-calais
Thierry TANFIN, chef du service Habitat DDTM du Pas-de-calais
Arnaud BARBET, chargé d'étude Habitat DDTM du Pas-de-calais
Marianne THOMAS, chargée de mission au Conseil départemental
Caroline PIOLÉ, Directrice DCPAT, Préfecture du Pas-de-Calais

En visio :

Philippe MIGNONNET, Vice-président de la CAGCTM
Gaëlle LOIRE, Vice-présidente de la CAB
Isabelle FRADIN-THIRODE, Sous-Préfète de Montreuil-sur-mer
Arnaud CHAUSSOIS, responsable Habitat à la CAB
Anthony MERKHOUS, chef État major à la DIPN62
Lucie GAILLOT, capitaine de gendarmerie
Caroline PIGNON, Directrice AMF62
Hélène VILLAR, cheffe de service SAAT, DDTM du Pas-de-calais
Baptiste PERDREAU, Sous-préfecture de Béthune
Nancy LEROY, Sous-Préfecture de Calais
Johann KNOPP, Sous-Préfecture de Lens
Adeline THOMAS, Sous-Préfecture de Saint-Omer

Monsieur le Préfet introduit la réunion et évoque le travail collaboratif important réalisé en régie afin d'aboutir au projet de schéma départemental présenté ce jour, et impliquant les services du Conseil départemental, les services de l'État, l'URH et la Sauvegarde du Nord. Plusieurs principes ont conduit l'action :

- l'importance de bien dimensionner les besoins en termes d'aires d'accueil et de grand passage dans chaque arrondissement et EPCI ;
- la prise en compte des situations de sédentarisation des personnes issues de la communauté des gens du voyage (phénomène qui s'accélère fortement dans notre département) et développer une offre d'habitat adapté ;
- la volonté d'harmoniser le fonctionnement des aires d'accueil ;
- la mise en place d'actions permettant de faciliter la scolarisation des enfants, l'accès aux droits, l'insertion professionnelle des personnes issues de la communauté des gens du voyage et prendre en compte dans les aires les notions de vieillissement et de handicap.

Des groupes de travail se sont tenus ainsi que des réunions de concertation en Sous-Préfecture avec les élus. Les échanges ont été constructifs.

Monsieur Cottigny souligne la coordination et le partenariat mis en place dans le cadre de la révision du schéma avec l'appui important de l'URH. Le département du Pas-de-calais est le département comptant le plus grand nombre de gens du voyage en stationnement. La sédentarisation forte et le vieillissement de la population nous imposent de trouver des solutions et de développer une offre d'habitat adapté. Il faut mutualiser les réflexions.

Caroline Piolé présente la méthodologie d'élaboration du schéma ainsi que le bilan du schéma 2019-2024 (diaporama joint à ce compte-rendu). Par rapport aux objectifs fixés, le bilan fait apparaître un

taux de réalisation de 75 % des aires d'accueil, 66 % des aires de grand passage et 8 % pour l'habitat adapté.

Antoine Van Mackelberg présente un bilan des aires d'accueil du département. Il souligne la qualité du travail réalisé avec les EPCI. Il souligne que la sédentarisation est devenue très importante sur l'ensemble des aires du département. Conséquence de la sédentarisation, un phénomène de cabanisation a été constaté sur les aires du Lensois mais également dans une moindre mesure sur certaines aires du Béthunois et de l'Arrageois.

Monsieur le Préfet souligne l'importance de lutter contre ce phénomène et les services de l'État durciront leur position si des aires sont cabanisées alors que des habitats adaptés ont été construits. Monsieur Cottigny confirme la nécessité d'avancer rapidement sur les programmes d'habitat adapté. Les bailleurs sociaux ont été mobilisés et sont prêts à se partager la charge. Il faut néanmoins que les communes et EPCI puissent proposer des terrains et que des aides puissent être apportées dans le cadre de la programmation du logement social. En tant que président de Pas-de-Calais Habitat, il se donnera les moyens d'accompagner les communes qui souhaitent avancer sur ces projets.

Monsieur Ducrocq évoque un sentiment d'impunité des familles ayant réalisé les travaux. Monsieur le Préfet précise qu'il faut lutter contre ce phénomène et invite les EPCI à constater la cabanisation et à dresser des procès-verbaux. La CUA précise que les aménagements mis en place dans le cadre des réhabilitations d'aires ne permettent pas ce type d'installations.

La Sauvegarde du nord confirme qu'un accompagnement social est nécessaire pour les familles relogées en habitat social « classique ».

Caroline Piolé présente les grands objectifs du schéma et les prescriptions par arrondissement. La Communauté de communes Desvres Samer et la communauté de communes du Ternois sortent du schéma car elles ne comptent plus de ville de plus de 5 000 habitants. A contrario, la communauté de communes Osartis-Marquion est concernée par le schéma avec la ville de Brebières qui vient de dépasser les 5 000 habitants.

Des baisses des prescriptions en termes d'aires d'accueil ont pu être réalisées dans certains arrondissements et dans le respect des conditions suivantes : besoin initial surestimé, forte implication de la collectivité pour un bon accueil des membres de la communauté des gens du voyage et garanties apportées sur les projets d'aires d'accueil devant être aménagées.

La CUA est favorable à ce stade au maintien des 100 places d'aires d'accueil mais ne souhaite plus qu'un nombre d'aires soit fixé. Le nouveau schéma ne précise plus le nombre d'aires concerné mais fixe bien un nombre de places d'aires d'accueil et de grand passage par EPCI. Des rénovations ont déjà été effectuées et d'autres sont prévues dans les années à venir. Après ces rénovations, se posera la question de maintenir l'aire de Saint-Laurent-Blangy. La question du foncier pour l'habitat adapté pose question.

La CCOM est concernée pour la première fois par le schéma départemental et doit définir des orientations.

La CABBALR précise qu'un travail va être mené pour avancer sur l'habitat adapté et sur les autres aires afin de répondre aux obligations du schéma. Le comité exécutif a validé le 7 janvier le lancement d'une étude pour la faisabilité d'une aire de grand passage sur la commune de Haisnes sur un terrain appartenant au SIVOM de l'Artois. Comme cela a été évoqué en réunion de concertation, la CABBALR souhaite que soit stipulé dans le schéma que les obligations en termes d'habitat adapté ne constituent pas des prescriptions au sens strict et que la collectivité sera en règle dès que les aires d'accueil et de grand passage seront réalisées.

Caroline Piolé précise en effet que la rédaction prévue dans le schéma pour l'habitat adapté permet de ne pas les identifier comme des prescriptions mais comme des recommandations. L'interprétation dépend néanmoins du juge qui sera saisi sur le sujet. Pour autant, l'objectif reste bien que les collectivités avancent sur les objectifs en termes d'habitat adapté qui peuvent devenir des préconisations lors du prochain schéma départemental en 2031.

La CAB regrette de ne pas avoir obtenu de suite favorable à sa demande de baisser les préconisations en termes d'aires d'accueil. Le manque de foncier ne permet pas d'aménager les aires demandées et le besoin en aires d'accueil reste réduit. Le nombre de familles sédentarisées est faible. Monsieur le Préfet précise que les obligations doivent être tenues et que la question du foncier se pose sur tout le département. Par ailleurs, Caroline Piolé précise que des solutions privées peuvent être recherchées temporairement pendant la période estivale pour accueillir les grands passages dans de bonnes conditions.

La CAGCTM évoque la difficulté à trouver du foncier et les contraintes du ZAN pour les objectifs en termes d'habitat adapté. La problématique migratoire est prégnante sur ce territoire. Caroline Piolé précise que les attentes portent prioritairement sur la rénovation/modernisation des aires existantes et notamment sur le problème électrique. La communauté souhaite également savoir si la création des logements d'habitat adapté pourrait permettre la baisse des prescriptions en aire d'accueil car le coût de gestion des aires n'est pas neutre pour la collectivité. Monsieur le Préfet précise qu'en effet une réflexion pourra être engagée quand les projets d'habitat adapté verront le jour et si l'ensemble des besoins sont couverts.

La CCRA et la CCPO ne sont désormais concernées que par des prescriptions en termes d'habitat adapté car le besoin en aire d'accueil sur ces deux territoires ne se justifiait plus. Néanmoins il est important de développer des programmes d'habitat adapté permettant de répondre aux besoins des familles déjà implantées sur ces secteurs.

La CCRA souhaite respecter les obligations du schéma et mènera les réflexions nécessaires. La CCPO engagera une réflexion par rapport à cette recommandation de créer de l'habitat adapté.

Pour le Lensois, les objectifs en termes d'aire accueil seront atteints en 2026. L'habitat adapté est un enjeu fort car la sédentarisation est très importante sur l'arrondissement. Néanmoins les collectivités apprécient la baisse de l'objectif qui semble plus adapté aux capacités des EPCI. L'aire de grand passage temporaire de Billy Montigny permet un accueil dans de très bonnes conditions pour les gens du voyage et est très demandée. Elle pourra ouvrir en 2025 mais les collectivités doivent trouver un autre terrain pour l'aire de grand passage. La question de trouver les terrains reste problématique.

M Demanze souhaite savoir s'il est possible de mobiliser le parc du bailleur Maisons et cités pour développer l'offre d'habitat adapté. Cela fait en effet partie des réflexions lancées. La CABBALR a étudié également cette faisabilité mais il est difficile de trouver des petits logements avec des grands terrains adaptés pour accueillir les caravanes. La localisation en QPV peut également poser question.

La CA2BM a lancé l'agrandissement de l'aire de grand passage qui devrait se finaliser en 2025. Des réflexions sont lancées pour une aire d'accueil à Cucq et pour un projet d'habitat adapté à Berck.

Les objectifs restent les mêmes pour la CAPSO même si le schéma évoquera l'intérêt de lancer une réflexion sur une sédentarisation possible de ménages sur le territoire. La CAPSO précise que des travaux sont faits très régulièrement dans les aires.

Le schéma 2025-2030 prévoit donc les objectifs suivants :

- 850 places en aires d'accueil

- 1186 places en aires de grand passages

- 165 logements en habitat adapté

M Demanze regrette le manque d'association des représentants des gens du voyage dans le schéma. Il indique que l'on gagnerait à viser la participation citoyenne pour l'aménagement des aires. Jean-Louis Cottigny précise que le Pas-de-Calais ne compte pas d'association locale représentant les gens du voyage comme c'est le cas à la MEL. La création d'une telle instance aurait du sens pour représenter les gens du voyage implantés dans notre département.

Les représentants nationaux ont été associés lors de l'élaboration du schéma mais sans retour permettant d'échanger sur les objectifs et ambitions, et ils n'ont pu être présents ce jour. M Flahaut précise néanmoins qu'il est judicieux d'associer les gens du voyage pour les projets d'aire ou d'habitat adapté afin de garantir leur bonne utilisation.

Les quatorze fiches action sont évoquées. Elles portent notamment sur la prise en compte du vieillissement et du handicap, la scolarisation et l'insertion professionnelle. Deux fiches portent sur la gouvernance avec l'instauration d'un rendez-vous annuel destiné aux élus. Trois fiches portent sur l'habitat adapté avec la nécessité de définir les besoins par rapport aux familles sédentarisées dans les aires existantes, de mobiliser les acteurs locaux avec la poursuite du groupe de travail Habitat Adapté animé par l'URH et de lever les freins à la production.

Il est procédé au vote du schéma départemental :

- deux avis défavorables (Mme Loire, vice-présidente de la CAB et M Mignonnet, vice-président de la CAGCTM)

- quatorze avis favorables

Deux membres de la commission émettent un avis défavorable et évoquent les difficultés liées au foncier qui empêchent d'avancer sur les obligations du schéma. Monsieur le Préfet entend les difficultés rencontrées mais insiste sur la nécessité d'avancer sur ce sujet. La question du foncier se pose sur l'ensemble du territoire. A défaut de projet durable, les collectivités doivent avancer sur des solutions temporaires. Monsieur Cottigny précise que le Conseil départemental s'associe aux propos de Monsieur le Préfet.

La commission émet par conséquent un avis favorable au projet de schéma départemental présenté ce jour avec la prise en compte des remarques évoquées précédemment notamment sur les recommandations en termes d'habitat adapté.

Le bilan des grands passages de l'année 2024 est présenté ainsi que les stationnements illicites même si les chiffres ne sont pas exhaustifs.

Monsieur le Préfet rappelle en conclusion l'appui des services du Conseil départemental et de l'État pour accompagner les collectivités dans leurs projets. Les communes de plus de 5 000 habitants et les EPCI vont être sollicités par courrier pour délibérer d'ici le 15 mars sur le projet de schéma. Un arrêté cosigné du Président du Conseil départemental et du Préfet sera ensuite signé pour approuver le schéma. Certains groupes de travail, notamment sur les aires d'accueil, la scolarisation et l'habitat adapté, continueront à se réunir dans l'année, avant de présenter un premier bilan en fin d'année 2025 lors de la prochaine commission consultative.

Le Préfet

Jacques BILLANT

